



Local à poubelles

Par maxance

Bonsoir , j'habite dans une nouvelle résidences dans l'Ain.

Nous avons eu la mauvaise surprise de découvrir que nous allons avoir des location dans les bâtiments . Depuis ce jour nous avons des problèmes avec le local a poubelle (Poubelle , plastique ,carton , encombrant de partout par terre)

Des insecte commence a venir dans ce locale

Que-faire afin que ces personne sois propre et respecte les lieux ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Votre syndic doit faire respecter le règlement de copropriété et organiser un nettoyage régulier.

NB : Il n'y a pas que les locataires qui ont des comportements incivils

Vous pouvez pour la prochaine AG proposer de voter l'installation de caméras de surveillance afin de limiter les abus.

Par AGeorges

Bonjour Maxance,

Vous avez donc la solution.

Le Syndic va faire exécuter un nettoyage régulier par un prestataire, et vous payerez, même si vous êtes maniaque de la propreté et ne jetez même pas un bout de ficelle par terre.

Personnellement, je trouve cette solution totalement injuste.

Mais c'est aussi ce qui se passe chez moi. Et résoudre le problème des incivilités d'un petit nombre (pas forcément locataires, c'est clair) est complexe en copropriété.

Peut-être distribuer des instructions précises peut aider. Vous pouvez aussi regarder s'il n'y a pas un nom sur des cartons que certains mettent entiers dans la poubelle jaune. Vous mettez ensuite un petit mot dans la BAL en demandant de casser les cartons SVP ... et la 2e fois, vous mettez le carton devant leur porte.

C'est un peu artisanal !

Dans les communes, il y a aussi des débarras d'encombrants. Mettre une affiche quelques jours avant pour prévenir et demander de "sortir" les encombrants peut améliorer un peu.

Ce qui est complexe est que personne n'a le droit d'enlever des objets indûment déposés dans les parties communes. Il faut une procédure, un courrier préalable, etc. Un peu comme les squatters qui attaquent en justice le propriétaire qui les a mis dehors !

Par isernon

bonjour,

il est rare que dans une copropriété, il n'y ait que des propriétaires occupants, il y a toujours des locataires.

avec les locataires et les copropriétaires occupants, il y a toujours des problèmes de tri de déchets.

cela ne va pas s'arranger à compter du 1^o janvier 2024, ou il y a aura une poubelle supplémentaire pour les déchets alimentaires.

salutations

Par Utena

Bonjour,

Nous avons résolu le problème. Je fais partie du CS. A chaque fois que des déchets étaient au sol 2 membres du CS les prenez en photo, les envoient au syndic, collaient une photo dans le bâtiment avec un mot "Nous avons débarrassé les encombrants (ou déchet) qui jonchaient le sol. Merci de respecter la propreté du local poubelles"

Au bout de la seconde fois idem, un mot placardé sur le bâtiment avec photo le tout envoyé au syndic.

A la 3ème nous avons demandé un devis pour que le ménage soit fait plus régulièrement et un autre pour l'enlèvement des encombrants. Nous les avons affichés en expliquant aux résidents que nous arrêtons de nettoyer gratuitement et que les charges vont augmenter, que les copropriétaires et les locataires paieront 100% de leur quote-part car leur bailleur ne paie pas l'entretien puisqu'il ne vit pas dans la résidence.

Du coup tout ce petit monde a fait attention.

Et ne pensez pas que ce sont uniquement les locataires les responsables d'incivilité

Par yapasdequoi

Certains sont plus sensibles que d'autres aux affichages... C'est toujours utile d'essayer, mais si le problème persiste, les charges augmentent pour tous et il n'y a pas de solution.

Une télésurveillance, ou au moins des caméras dans les lieux "stratégiques" peuvent aussi dissuader les incivilités.

Par Isadore

Bonjour,

Une chose qui peut donner des résultats, ce sont les formations au tri. Ce n'est pas efficace pour les personnes qui jettent toutes leurs ordures par terre, mais ça peut aider à ne pas avoir trop d'erreurs.

Dans ma copropriété nous avons résolu un problème de déchets tombés par terre car les poubelles étaient trop pleines... le prestataire ne les sortait qu'une fois par semaine, nous "perdions" donc le bénéfice de la seconde collecte. Les gens essayaient de tasser, mais ne ramassaient pas tout quand cela tombait, en particulier certaines personnes âgées peu "ployable".

Je confirme, les gens incivils ne sont pas forcément locataires. Des propriétaires peuvent être de véritables plaies.

En formation j'ai appris des choses intéressantes, comme le fait qu'il ne fallait pas aplatir les bouteilles en plastique ou ne pas trop déchirer cartons et papiers (sous peine qu'ils ne soient pas recyclés).

Par LaChaumerande

Bonjour

@Isadore : En formation j'ai appris des choses intéressantes, comme le fait qu'il ne fallait pas aplatir les bouteilles en plastique ou ne pas trop déchirer cartons et papiers (sous peine qu'ils ne soient pas recyclés).

Je l'ai appris très récemment alors que je pensais faire un "geste citoyen" en diminuant le volume de certains contenants.

Je sais aussi, appris lors d'une AG de copro, qu'il ne faut pas jeter le tube prétendument biodégradable dans les toilettes. Ce n'est qu'un argument commercial...

@AGeorges Dans les communes, il y a aussi des débarras d'encombrants. Mettre une affiche quelques jours avant pour prévenir et demander de "sortir" les encombrants peut améliorer un peu.

Pas toutes, hélas.

@Utena Et ne pensez pas que ce sont uniquement les locataires les responsables d'incivilité

Je suis un des 1ers propriétaires occupants de ma copro (1986, ça ne date pas d'hier) à une époque où ne résidaient que des propriétaires. Il y a toujours eu des conteneurs qui débordaient parce que certains avaient la flemme de faire un

pas de côté pour déposer leur poubelle sur celui qui était vide.
Quant au "je trie", je vois régulièrement des bouteilles en verre, et des cagettes.

@AGeorges cela ne va pas s'arranger à compter du 1^{er} janvier 2024, ou il y a aura une poubelle supplémentaire pour les déchets alimentaires.

Je ne vous le fais pas dire. Je l'ai évoqué lors de la dernière AG, en janvier 2024, questions diverses, il m'a été répondu qu'on avait le temps de voir venir.

J'en arrive à me demander s'il ne faut pas que je demande au CS, dont j'ai été membre pendant plusieurs années, de pondre un "livret" explicatif pour recadrer tout ça.

Et dire que je ne me sens pas du tout écolo, mais du simple bon sens peut suffire.

Par yapasdequoi

un "livret" explicatif

C'est déjà disponible auprès de la mairie ou du service intercommunal qui gère les ordures.

Il y a des affiches, des livrets, des auto-collants, etc.

Vous pouvez même inviter un intervenant quelques minutes lors de votre prochaine AG.

Par Isadore

C'est déjà disponible auprès de la mairie ou du service intercommunal qui gère les ordures.

Il y a des affiches, des livrets, des auto-collants, etc.

Je confirme, on peut aussi trouver des vidéos adaptées à des publics différents quand la commune est motivée. La mairie ou la communauté de communes sera sans doute ravie de vous fournir de la documentation à distribuer à vos voisins.

Dans ma ville, nous avons déjà la poubelle "déchets alimentaires" depuis un an. Elle nécessite un nettoyage hebdomadaire, surtout l'été.

Un prestataire a un surcoût, mais si le travail est bien fait, on sent tout de suite la différence. Dans les copropriétés d'une certaine taille, c'est à mon avis un service indispensable.

Si les mairies ne proposent pas certains services, les citoyens peuvent toujours demander. Tout le monde y gagne, surtout les employés du centre de tri. Dans mon agglomération, l'un d'entre eux s'est pris une porte de frigo (qui était dans la poubelle "je trie") dans la figure il y a quelques années.

Au-delà de l'aspect écologiques, la mairie pourrait être sensible aux questions de responsabilité, sécurité et des économies (mieux c'est trié, moins c'est cher).